

Commune de La Trinité

Compte rendu de la séance du 12 février 2019

M. Jean-François DUC, Maire, préside et ouvre la séance à vingt heures.

Etaient présents : Jacques FAVERJON, Olivier TONDA-ROCH, Aurélie BORTOT, Denis DUMAS, Nicolas GARDET, Fanny LEGARLANTEZECK, Christelle PLANCHE, Anne RIVOLLY, Pierre-Louis SAEZ;

Absent : Georges FORESTIER.

Date de la convocation : 05/02/2019

Secrétaire(s) de la séance : Nicolas GARDET

Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à la démission du 1er adjoint

Suite à la démission, pour raisons personnelles, de M. Jacques FAVERJON, 1er adjoint, la question de son remplacement est posée.

Après échanges, le conseil municipal décide d'élire un deuxième adjoint.

M. Olivier TONDA-ROCH, 2ème adjoint, est élu à l'unanimité au poste de 1er adjoint.

Pour le poste de 2ème adjoint, deux conseillers municipaux sont candidats. Suite à un vote à bulletins secrets, Madame Christelle PLANCHE est élue 2ème adjoint par 6 voix contre 3 voix et une abstention.

Délégations attribuées : Le 1er adjoint est en charge des travaux, des services à la population et de l'animation.

le 2ème adjoint est en charge des finances et de l'urbanisme.

Acquisition grange de M. CLERC Jean-Luc au Chef-lieu

Monsieur le Maire expose que suite aux sollicitations de la municipalité auprès du Service France Domaine pour qu'une solution soit trouvée rapidement face au danger dû aux chutes d'ardoises, une première proposition de vente de la parcelle A 1075 a été faite à la commune au prix de 6000 €.

Après négociation, le service des Domaines a accepté la proposition d'achat pour un montant de 5000€.

Le conseil municipal décide l'achat de cette grange et demande au service des Domaines de transmettre au notaire les documents nécessaires à la régularisation de cette vente.

Travaux de réfection de cette grange - Demandes de subvention

Un charpentier a été sollicité pour un examen approfondi de la toiture et a dressé un devis de 6 684 € H.T. pour une réfection de la toiture en bacs acier et la reprise du bardage. Pour effectuer ces travaux, la commune sollicite dans le cadre du FDEC auprès du Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible. De même, une demande de subvention sera déposée auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR.

l'ONF et de l'instruction 17-T-90. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le Maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle n° 2.

Investissements inférieurs à 500 euros

Certains achats d'une valeur unitaire de moins de 500 euros sont néanmoins des investissements. Il est donc décidé de classer en investissements le matériel acheté à la Société UGAP (support vélos) pour un montant total TTC de 167.70 € ;

Convention de financement avec le SIVU Scolaire

Une convention de financement a dû être établie concernant les modalités de participations financières entre le SIVU scolaire du Castelet et la commune de La Trinité, pour les travaux de sécurisation des arrêts de bus sur la commune de La Trinité (passage surélevé à Pont-Belon) réalisés dans le cadre du mini-contrat du SIVU Le Castelet. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement.

Demande de dérogation scolaire

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'une famille pour scolariser son enfant à La Rochette. La grand-mère habitant à côté de l'école maternelle accueillerait l'enfant pendant la pause méridienne et le soir après la classe. Le Conseil municipal donne son accord à condition que les frais de scolarisation soient au niveau des tarifs du SIVU scolaire du Castelet (1131,85€ pour les maternelles et 358,48€ pour les élémentaires) et non au niveau des tarifs rochettois.

Chemin rural de Cochette

Un devis sera demandé à l'entreprise Villard TP pour l'élargissement du chemin rural.

Chemin de la Plaine

Ce chemin est actuellement en tout-venant et des ornières se sont creusées au cours de l'hiver. L'entreprise Villard TP sera sollicitée pour une recharge et un nivellement de la voirie.

Le Maire,
J.F. DUC

